



Identifiant unique\*: 040-254003221-20140513-ELEC201414-AU

Envoyé en préfecture, le 23/05/2014 - 10:36

Reçu en préfecture, le 23/05/2014 - 10:40

COMITE SYNDICAL

DU PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

REUNION DU 13 MAI 2014

MAIRIE DE MIMIZAN

COMPTE RENDU



**Nombre de délégués en exercice : 26**

**Nombres de délégués titulaires présents : 23**

**Nombres de délégués suppléants présents : 12**

**Nombre de votants : 26**

**L'an deux mille quatorze, le treize mai à Dix sept heure trente,**

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Mimizan, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DUFEU,

**Délégués titulaires ou suppléants présents :**

|                        |                |   |
|------------------------|----------------|---|
| Monsieur Daniel        | CORBEAUX       | Communauté de communes de Mimizan         |
| Monsieur Guy           | PONS           | Communauté de communes de Mimizan         |
| Madame Marie-France    | DELEST         | Communauté de communes de Mimizan         |
| Monsieur Jean-Marc     | BILLAC         | Communauté de communes de Mimizan         |
| Madame Elisabeth       | ETCHEVERIA     | Communauté de communes de Mimizan         |
| Monsieur Jean          | SLOSTOWSKI     | Communauté de communes de Mimizan         |
| Monsieur Jean-Richard  | SAINT JOURS    | Communauté de communes de Mimizan         |
| Monsieur Jean          | GOURDON        | Communauté de communes de Mimizan         |
| Monsieur Alain         | COUSQUER       | Communauté de communes de Mimizan         |
| Monsieur Didier        | TROUVE         | Communauté de communes de Mimizan         |
| Monsieur Jean-Bernard  | LESCARRET      | Communauté de communes de Mimizan         |
| Madame Hélène          | LARREZET       | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Madame Virginie        | PELTIER        | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Monsieur Patrick       | DORVILLE       | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Madame Guénaëlle       | GUEGAN         | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Madame Raphaëlle       | MIREMONT       | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Monsieur Vincent       | CASTAGNEDE     | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Madame Françoise       | DOUSTE         | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Madame Marie-Françoise | NADAU          | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Madame Patricia        | LAMAISON       | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Monsieur Gilbert       | BROUSTE        | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Madame Martine         | COUSSEAU       | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Monsieur Marc          | DUCOM          | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Monsieur Alain         | DUDON          | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Madame Amandine        | LAMARQUE-LOUIS | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Monsieur Gilles        | DUCOUT         | Communauté de communes Côte Landes Nature |
| Monsieur Gérard        | NAPIAS         | Communauté de communes Côte Landes Nature |
| Monsieur Philippe      | MOUHEL         | Communauté de communes Côte Landes Nature |
| Monsieur Dominique     | LARTIGAU       | Communauté de communes Côte Landes Nature |
| Monsieur Yves          | SAINT MARTIN   | Communauté de communes Côte Landes Nature |
| Madame Marie-José      | CAUSSEQUE      | Communauté de communes Côte Landes Nature |
| Monsieur Jean-Paul     | DEZES          | Communauté de communes Côte Landes Nature |
| Monsieur Christian     | VIGNES         | Communauté de communes Côte Landes Nature |
| Monsieur Pierre        | LAPEYRE        | Communauté de communes Côte Landes Nature |
| Monsieur Joseph        | DESBIEYS       | Communauté de communes Côte Landes Nature |

**Etaient également présents :**

|          |        |         |
|----------|--------|---------|
| Monsieur | Gilles | TESTUD  |
| Madame   | Sophie | TOURNIS |
| Madame   | Julie  | LESIEUR |

**Etaient Excusés :**

|          |              |          |   |
|----------|--------------|----------|---|
| Madame   | Marie Hélène | BOUSQUET | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Monsieur | Alain        | DELOUZE  | Communauté de communes des Grands Lacs    |
| Monsieur | Albert       | TONNEAU  | Communauté de Communes Côte Landes Nature |

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Election du Président
- 2- Election des vice-présidents et du Bureau
- 3- Election des délégués à l'ALPI
- 4- Information sur la Candidature au programme européen Leader
- 5- Points divers

Avant de céder sa place, M. Jean Pierre DUFEU rappelle le rôle du Pays, issue de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, votée en 1999. Ses champs d'intervention et ses actions se sont déployés dans le cadre des contrats de pays (2004-2008 et 2009-2013) et d'une Convention d'Organisation Touristique Territoriale (2011-2013) :

- valorisation du patrimoine : inventaire du Patrimoine, Routes Touristiques et ses 12 restaurants labellisés « Assiette de Pays », projet Cross Média en cours autour d'une bande dessinée historique combinée à ses applications internet et smartphone,
- Nomad', notre plate-forme de services « emploi saisonnier »
- Schéma d'Aménagement du Pays démarche qui a finalement préparé le chantier de la planification urbaine et le lancement des Schémas de Cohérence Territoriaux.
- déploiement du réseau cyclable et de sa signalétique d'interprétation,
- Accompagnement des Offices de Tourisme
- étude préalable à une opération de modernisation des entreprises artisanales, commerciales et de services...

Il remercie tous les élus ayant pris part à ces actions et présente les chantiers à venir :

**L'évolution du cadre juridique du Pays et sa transformation en « Pôles d'Equilibre Territorial et Rural »**

La loi MAPAM « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » du 27/01/14 prévoit la transformation quasi automatique des Pays en « **Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux** ». La loi réaffirme dans le Code Général des Collectivités Territoriales l'intérêt d'un espace de projet à l'échelle d'un bassin de population comprenant plusieurs communautés de communes. Les règles de fonctionnement resteront calquées sur celles du syndicat Mixte. Les principes d'organisation s'inspirent de ceux des Pays en les renforçant : projet de territoire associant la société civile, constitution d'une conférence des maires, coordination entre SCOT.

Dans la mesure où le Pays LNCA est déjà organisé en syndicat mixte, sa transformation en PECT se fera par simple arrêté du Préfet, dans les 6 mois suivant la promulgation de la loi soit avant fin juillet. Les trois communautés de communes auront alors à se prononcer dans un délai de trois mois pour valider ou s'opposer à cette transformation. Toute absence de décision dans ce délai vaudra réponse favorable.





La transformation ne sera actée qu'à l'obtention d'une majorité qualifiée (2/3 des EPCI représentant + de 50 % de la population ou l'inverse).

### **L'élaboration d'un projet de territoire et son inscription dans un cadre contractuel et financier :**

Trois opportunités et perspectives se dégagent :

- **Le Programme européen Leader** : (voir point 4 de l'ordre du jour)

- **Le Contrat de Programmation et le Contrat de Cohésion du Conseil Régional**

La Région a redéfini son règlement d'intervention pour la période 2014-2020. Le nouveau règlement classe les territoires aquitains selon une série de critères statistiques (démographie, emploi qualification). Seuls les territoires composés des EPCI les plus fragiles pourront prétendre au futur « Contrat de cohésion et de développement territorial ».

Parmi les trois communautés de communes du Pays LNCA, seule la Communauté de Communes de Mimizan, finalement classée parmi les territoires dits « fragiles », pourra bénéficier de ce contrat élargi au domaine de l'habitat, des services à la population, du développement économique, et du développement culturel.

Pour autant, la région conserve l'échelle « Pays » pour définir son cadre d'intervention et de programmation. Sur les Communauté de Communes des Grands Lacs et Côte Landes Nature, seules les actions entrant dans le champ du développement économique de l'emploi et de la formation seront éligibles

- **l'appel à projet « structuration des territoires aquitains » du Conseil Régional**

En matière touristique, le Pays LNCA avait signé une Convention d'Organisation Touristique et Territoriale en avril 2012 avec le Département et la Région. Cette convention encourageait notamment la structuration des offices de tourisme au niveau des communautés de communes, par la prise de la compétence « Tourisme ». Le nouveau règlement Tourisme conditionne désormais les aides de la Région à ce préalable. Un appel à projet « structuration touristique des territoires » est organisé dès juin 2014 puis par vagues successives jusqu'en 2015, invitant les communautés de communes à se positionner et les encourageant à se regrouper pour y répondre.

Afin de procéder à l'élection du président, il appelle M. Jean GOURDON, en sa qualité de doyen de l'assemblée. M. Yves SAINT MARTIN est désigné assesseur afin de veiller aux opérations de vote.

#### **1- Election du Président**

M. GOURDON fait appel des candidatures pour le poste de président. Mme Hélène LARREZET est seule candidate. Elle obtient 26 voix et est élue présidente du Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

Elle remercie M. GOURDON et félicite Jean-Pierre DUFEU pour le travail accompli pendant la durée de son mandat.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte, elle propose de procéder à l'élection des six vice-présidents et six autres membres du bureau après une courte suspension de séance.



## **2- Election des vice-présidents et du Bureau**

### **2-1- Election du 1<sup>er</sup> Vice-président :**

Mme la Présidente demande quelles sont les candidatures. M. Guy PONS est seul candidat. Il obtient 26 voix et est élu 1<sup>er</sup> Vice-président.

### **2-2- Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président :**

Mme la Présidente demande quelles sont les candidatures. M. Philippe MOUHEL est seul candidat. Il obtient 26 voix et est élu 2<sup>ème</sup> Vice-président.

### **2-3- Election du 3<sup>ème</sup> Vice-président :**

Mme la Présidente demande quelles sont les candidatures. Mme Guénaëlle GUEGAN est seule candidate. Elle obtient 26 voix et est élue 3<sup>ème</sup> Vice-présidente.

### **2-4- Election du 4<sup>ème</sup> Vice-président :**

Mme la Présidente demande quelles sont les candidatures. M. Jean-Richard SAINT JOURS est seul candidat. Il obtient 26 voix et est élu 4<sup>ème</sup> Vice-président.

### **2-5- Election du 5<sup>ème</sup> Vice-président :**

Mme la Présidente demande quelles sont les candidatures. M. Yves SAINT MARTIN est seul candidat. Il obtient 26 voix et est élu 5<sup>ème</sup> Vice-président.

### **2-6- Election du 6<sup>ème</sup> Vice-président :**

Mme la Présidente demande quelles sont les candidatures. Mme Raphaëlle MIREMONT est seule candidate. Elle obtient 26 voix et est élue 6<sup>ème</sup> Vice-présidente.

### **2-7- Election des membres du bureau :**

Mme la Présidente rappelle que six sièges sont à pourvoir et demande quelles sont les candidatures. M. Daniel CORBEAUX, Mme Marie-France DELEST, M. Gilles DUCOUT, M. Gérard NAPIAS, Mme Marie-Françoise NADAU, Mme Françoise DOUSTE sont candidats. Tous obtiennent 26 voix et sont élus membres du bureau.



Le bureau est donc installé selon la composition suivante :

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Présidente :                       | Mme Hélène LARREZET  |
| 1 <sup>er</sup> Vice-président :   | M. Guy PONS  |
| 2 <sup>nd</sup> Vice-président :   | M. Philippe MOUHEL   |
| 3 <sup>ème</sup> Vice-présidente : | Mme Guénaëlle GUEGAN   |
| 4 <sup>ème</sup> Vice-président :  | M. Jean-Richard SAINT JOURS  |
| 5 <sup>ème</sup> Vice-président :  | M. Yves SAINT MARTIN   |
| 6 <sup>ème</sup> Vice-présidente : | Mme Raphaëlle MIREMONT   |
| Membres :                          | M. Daniel CORBEAUX<br>Mme Marie-France DELEST<br>M. Gilles DUCOUT<br>M. Gérard NAPIAS<br>Mme Marie-Françoise NADAU<br>Mme Françoise DOUSTE |

### 3- Election des délégués à l'ALPI

Le Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent a adhéré à l'ALPI (Agence Landaise pour l'Informatique) par délibération du 30 septembre 2013. Il s'agissait notamment de bénéficier de la procédure de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. L'ALPI est constituée sous la forme d'un syndicat Mixte ouvert. Un représentant titulaire et un représentant suppléant doivent être désignés pour siéger à l'Assemblée générale de l'ALPI. Le comité syndical désigne à l'unanimité :

- M. Dominique LARTIGAU comme représentant titulaire
- M. Alain COUSQUER comme représentant suppléant

### 4- Information sur la Candidature au programme européen Leader

Mme la Présidente revient sur l'intérêt du programme Leader et sur les échéances à venir :

**LEADER**, acronyme pour **L**iaison entre **A**ctions de **D**éveloppement de l'**E**conomie **R**urale, est un programme inscrit dans le cadre du **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**, qui a pour objectif d'appliquer au niveau local la politique de développement rural de l'union Européenne. Ainsi LEADER permet de soutenir des territoires ruraux dynamiques et soutient des projets ayant un caractère « pilote » c'est-à-dire fondés sur :

- **La définition d'une stratégie locale de développement**
- **Un partenariat local public-privé** chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement et rassemblé au sein du groupe d'action locale (GAL) ;
- **Une approche ascendante** : le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie, en particulier par l'intermédiaire d'un comité de programmation ;
- **Une approche globale "multisectorielle"**, qui présente une interaction entre acteurs et projets issus de différents secteurs de l'économie des espaces ruraux ;
- **La mise en œuvre d'approches innovantes** en termes de contenu et/ou de méthode ;





• **La mise en œuvre de projets de coopération** entre territoires, à l'intérieur de l'Etat membre (coopération interterritoriale) ou entre des territoires **de plusieurs Etats membres ou de pays tiers** (coopération transnationale) ;

• **La diffusion des projets exemplaires** réalisés, notamment dans le cadre de la mise en réseau, nationale et régionale.

Une enveloppe de 30 millions d'euros est réservée pour les territoires aquitains sur la période 2014-2020. Deux étapes sont prévues courant 2014 pour les territoires candidats sur cette période :

- Un appel à manifestation d'intérêt avec remise des dossiers avant fin mai.
- Un appel à projet avec remise des candidatures au 15 octobre

La candidature au programme Leader a déjà fait l'objet d'une présentation lors du comité syndical du 27 janvier dernier. Sur cette base, un dossier de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt ciblant le thème de « l'attractivité territorial » a été préparé et doit être remis fin mai. La deuxième phase de candidature, d'ici à fin octobre, doit permettre au comité syndical d'en préciser les contours.

L'accès au FEADER est possible dès cette phase de pré candidature et de candidature. Un montant de 20 000 € sera sollicité.

## 5- Points divers

Madame la Présidente passe la parole aux chargées de mission « emploi saisonnier » et « développement économique et touristique » pour une présentation des actions en cours. Elle invite les délégués à se rendre sur le site internet du pays <http://www.payscotedargent.com> pour découvrir l'ensemble de ces actions en détail.

### 5-1-Plateforme de services « Emploi saisonnier » : préparation de la saison 2014

La plateforme de services « emploi saisonnier » Nomad' comprend :

- l'ouverture des Lieux d'Accueil des Saisonniers, implantés sur les communes de Biscarrosse, Mimizan et Léon du 19 mai au 29 août.
- la coordination des forums dédiés à l'emploi saisonnier : 6 Mars 2014 à Mimizan - 18 Mars 2014 à Biscarrosse
- La mise en œuvre d'actions de médiation animées et menées par les partenaires sociaux et la DIRECCTE (inspection du travail) dans le cadre d'un accord local
- La mise à disposition de l'internat du Lycée d'Enseignement Professionnel de Parentis : (32 lits), en juillet et août, opération menée en partenariat avec le Pact des Landes, la Direction Habitat du Conseil Régional et la Communauté de Communes des Grands Lacs.
- La diffusion du « Guide du Saisonnier » et Distribution de Packs Saisonniers comprenant documentation touristique, éthylotests, préservatifs...

La saison 2014 verra la reconduction du dispositif. Il s'agira également de promouvoir l'opération chambre chez l'habitant. Elle consiste à repérer des chambres inutilisées chez les particuliers et de leur proposer la constitution d'un binôme avec un travailleur saisonnier en recherche de logement.

Le programme 2014 représente une dépense globale de 100 800 €.



## 5-2-Point sur les actions du Pays en matière de développement économique et touristique

• **Les Routes touristiques et Assiettes de Pays** : il s'agit d'un dépliant touristique et d'une démarche de promotion touristique du territoire. Depuis 2007, 25 000 dépliantes sont diffusés annuellement. En 2014, le réseau est composé de :

- 11 restaurateurs labellisés « **Assiette de Pays** »
- 6 exploitants agricoles labellisés « **Bienvenue à la Ferme** »
- 22 prestataires de loisirs
- 7 musées
- de sentiers pédestres, villages et pistes cyclables

Un calendrier avec :

- les marchés,
- Les festivals Aquitaine en Scène
- les manifestations culturelles et sportives

Tous signent une Charte d'engagement pour adhérer aux réseaux des Routes Touristiques.

- **Cross média autour d'une Bande dessinée**

Ce projet propose un concept complètement innovant alliant l'édition d'une bande dessinée mettant en scène les faits historiques marquants du territoire et contenus multimédias accessibles via internet et smartphones. La formation du littoral, les premiers peuplements, la voie romaine et les chemins de Saint-Jacques, les sauvetés, le développement de la forêt et des forges, la découverte du pétrole, l'épopée de l'Hydraviation seront ainsi abordés sous un angle inédit, attractif et ludique, en s'adressant à un large public, résidents permanents comme touristes.

L'originalité du projet réside également dans le fait qu'il comprend une part d'autofinancement par la revente des 4 000 ouvrages dans le réseau local des Offices de Tourisme et musées du Pays LNCA, par ailleurs partenaires du projet. L'éditeur se charge lui de la vente de 1 000 ouvrages supplémentaires dans son réseau de distribution.

Ce projet fait partie des cinq lauréats de l'appel à Projets « Médiation innovante au service du développement touristique » lancé par la délégation TIC du Conseil Régional d'Aquitaine.

- **L'animation numérique de Territoire**

Afin d'éviter la fracture numérique, d'être visible et de rester compétitif, les Offices de Tourisme et le Pays LNCA proposent un programme commun 2014 avec des conférences, des ateliers et des formations qui s'adressent à l'ensemble des professionnels du tourisme.

Au Printemps 2014, 2 conférences, 10 ateliers et 2 formations ont eu lieu sur le territoire du Pays avec plus d'une soixantaine de participants. Les 2èmes Rencontres de l'e-tourisme du Pays LNCA sont programmées le 27 novembre 2014.

- **Projet d'Opération Collective de Modernisation des entreprises artisanales, commerciales et de services.**

Le Pays LNCA a démarré en janvier 2011 une étude préalable à l'**Opération Collective de Modernisation (OCM)** de l'artisanat, du commerce et des services. Le Cabinet Cibles & Stratégies a réalisé l'étude.



Les OCM ont pour but de soutenir la rénovation des outils de production des petites et moyennes entreprises artisanales et commerciales, de conforter le dynamisme de son tissu économique par la mise en place d'animations collectives.

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

La phase de diagnostic s'est déroulée comme suit :

- L'étude de territoire [janvier à février 2011]
- L'étude de l'offre Commerciale et Artisanale [février à avril 2011]
- L'analyse des potentiels [avril à juin 2011]

La phase stratégique basée sur les échanges et la concertation :

- L'élaboration des scénarii [juillet – septembre 2011]
- L'élaboration du programme d'actions [septembre – décembre 2011]

Sur la base de ce programme d'actions, un dossier de demande de subvention au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) a été déposé auprès des services de l'Etat en avril 2012.

M. DUCOUT regrette la longueur de ces délais et les incertitudes qui pèsent sur ce dossier, malgré la qualité du travail effectué lors de cette étude.

Mme NADAU, Conseillère Régionale, indique que la phase d'instruction s'est considérablement allongée. Cela ne signifie pas que le dossier n'aboutira pas. Les dossiers qui aboutissent en 2014 ont été déposés en 2011. L'achèvement de l'instruction pour le dossier du Pays LNCA n'est donc pas attendu avant fin 2014 début 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

La Présidente,



Hélène LARREZET